

NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par l'établissement La Ferme du Château – Avenue Sainte Marie – 50180 Agneaux : toute réservation implique de la part du client l'acceptation des présentes conditions. Seules les clauses particulières des accords signés avec le client pourront compléter, préciser, voire déroger aux présentes conditions de vente.

ARTICLE 1 - LES TARIFS

Les tarifs indiqués sont en euro, service compris, et tiennent compte de la TVA applicable au jour de la réservation. Les taux de TVA en vigueur seront appliqués, soit 10% pour les prestations alimentaires et boissons sans alcool, et 20 % pour toutes les boissons alcoolisées et services. Tout changement du taux applicable, ou toute modification, ou instauration de nouvelles taxes légales instaurées par les autorités compétentes, sera répercuté automatiquement sur les prix indiqués à la date de facturation. Il est précisé que la restauration, et les boissons non consommées dans le cadre d'un forfait, ne pourront donner lieu à une minoration de prix, quel qu'elle soit. Il appartient au client du restaurant La Ferme du Château d'apprécier avant la réservation, si le prix lui convient (affichage à la réception, site internet, demande par téléphone, ou mail). Aucune contestation concernant le prix de la prestation, ne pourra être prise en considération ultérieurement.

ARTICLE 2 - INFORMATIQUE ET LIBERTE

Le restaurant La Ferme du Château propose un accès internet en wifi. Le client utilisateur s'engage à ce que les ressources informatiques mises à sa disposition ne soit en aucune manière utilisées à des fins de reproduction, de représentation, de mise à disposition ou de communication au public d'œuvres ou d'objets protégés par un droit d'auteur, par un droit voisin tels que des textes, images photographies, œuvres musicales audiovisuelles, logiciels et jeux vidéo, sans l'autorisation des titulaires des droits prévus aux livre I et II du code de la propriété intellectuelle lorsque cette autorisation est requise.

ARTICLE 3 - DROIT A L'IMAGE

Pendant votre passage au restaurant, il est possible que nous vous demandions votre accord pour être photographié. Une fois votre accord donné, nous pourrions utiliser les photographies pour toute projection publique, publicité, presse, réseaux sociaux, site internet, publications électroniques, cartes postales, ou encore objets de décoration.

Le restaurant La Ferme du Château s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de la/les personne(s) photographié(es), ni d'utiliser les photographies objets de ladite autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. En donnant son autorisation, la/les personne(s) photographié(es) confirme(nt) que son/leur autorisation est donnée en connaissance de cause sans contrepartie. La/les modèle(s) manifeste(nt) ainsi son intérêt et son soutien au travail du restaurant. Ils ne pourront prétendre à aucune rémunération du fait des utilisations des images réalisées.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE RESERVATION

Les réservations sont effectuables sur le site www.lafermeduchateaudagneaux.fr, par téléphone, par e-mail ou par courrier. Toute réservation de plus de 15 personnes n'est effective et confirmée qu'après réception d'un acompte de 30% du prix de la prestation, accompagné du retour du devis ou de la proposition commerciale revêtu de la mention « bon pour accord ». A défaut de la réception de l'acompte et de son parfait encaissement, l'établissement ne confirme pas la réservation et ne garantit pas la prestation.

La proposition commerciale ou le devis comporte un choix entre plusieurs plats. Afin de pouvoir pleinement satisfaire le client, celui-ci doit indiquer son choix définitif au restaurant au plus tard 10 jours avant la prestation. Après ce délai, le restaurant ne pourra garantir le service de certains mets ou vins composant le menu. Pour tout événement accueillant plus de 20 personnes, la Ferme du Château demande le choix d'un menu unique pour l'ensemble des invités.

ARTICLE 5 – CONDITIONS D'ANNULATION

- Annulation de la Ferme du Château :

Toute annulation par La Ferme du Château, et sauf cas de force majeure, entraîne le remboursement des sommes versées par le client au titre de l'acompte, à l'exclusion de toute autre indemnité. Le restaurant La Ferme du Château pourrait se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution en cas de tout événement indépendant de sa volonté faisant obstacle à son fonctionnement normal tels que grèves totales ou partielles de fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou en cas de force majeure (guerre, émeutes, manifestations, sinistres affectant les installations du restaurant...)

- Annulation volontaire du client et sans cas de force majeure :

Toute annulation devra être notifiée par courrier avec accusé de réception et fera l'objet d'une facturation dans les conditions suivantes, si elle intervient :

- entre 6 mois et 2 mois inclus avant la date prévue : forfait de 350 €
- entre 2 mois et 4 semaines inclus avant la date prévue : facturation à 30 % (*)
- entre 4 et 1 semaines inclus avant la date prévue : facturation à 50 % (*)
- moins de 8 jours et jusqu'à la date prévue : facturation à 75 % (*)

(*) La facturation s'effectuera sur la base du devis établi.

- Annulation involontaire en cas de force majeure (pandémie, intempérie...):

La Ferme du Château ne procède pas au remboursement de l'acompte. Nous fixerons ensemble une nouvelle date pour l'organisation de votre repas ou garderons le montant en avoir pour toute autre prestation.

Dans le cas d'une annulation à moins de 7 jours de l'événement, la Ferme du Château se voit dans l'obligation de facturer le montant de l'acompte versé. Cet acompte devra alors de nouveau être versé pour le report de l'événement.

NB : On entend par force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable, qui empêche le client dans la réalisation de sa réservation, d'exécuter tout ou une partie des obligations prévues par le contrat.

ARTICLE 6 – PRESTATION ET RESPONSABILITE

• Déroulement de la prestation :

Le jour de la prestation, les convives doivent se présenter au restaurant à l'heure convenue. En cas d'avance ou de retard, le restaurant se réserve le droit de faire attendre les convives. Si cette avance ou ce retard sont supérieurs à une heure, la réservation ne sera plus garantie. Aucune réclamation sur le déroulement de la prestation ne sera recevable postérieurement au jour de celle-ci.

• Prestations supplémentaires non incluses dans la proposition commerciale ou le devis

Toute prestation supplémentaire non incluse lors de la réservation – boissons, plats – fera l'objet d'une facturation complémentaire le jour même de la prestation.

• Responsabilité du client

Le client est réputé avoir souscrit une assurance civile pour les dommages éventuellement causés par ses convives lors du déroulement de la prestation, que ce soit des dommages infligés à d'autres clients présents ou aux biens du restaurant. Il sera seul responsable de toutes pertes, casses et dégradations qui pourraient être causées par ses convives sur les biens et le matériel appartenant au restaurant ou ceux mis à disposition du client à titre de location. Le restaurant décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol de valeurs, sacs à main, porte-documents, vêtements... appartenant aux convives ou de tout matériel entreposé dans ses salles.

ARTICLE 7 – MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement de l'ensemble des prestations se fera directement auprès du restaurant.

Les réservations quelles que soient leurs origines seront payables en euro uniquement.

Le restaurant La Ferme du Château accepte les moyens de paiement suivants : Visa, et Mastercard, ainsi que les règlements en espèces, chèques ou chèque Evasion 50.

Dans certains cas convenus à l'avance avec le client dans le devis ou la proposition commerciale, la facture sera remise le jour même de la prestation et devra être réglée sur place à la fin de celle-ci. En tout état de cause, la facturation de la prestation sera faite au plus tard en fin de mois par la comptabilité et devra être réglée à réception de facture. Toute somme non payée à la date d'exigibilité mentionnée sur la facture produira de plein droit et sans mise en demeure préalable des pénalités de retard au taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans les huit jours suivant la date d'envoi de la facture.

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS-LITIGE

Toute réclamation doit être adressée au restaurant La Ferme du Château par lettre recommandée A/R, et ce dans un délai de 15 jours suivant l'événement faisant l'objet de ladite réclamation. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 9 - LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme. Les litiges qui ne pourront être résolus à l'amiable, relèveront de la compétence de médiation tourisme voyage, et/ou des juridictions françaises.